

VOEUX - PROJETS

LIGUE
NORMANDIE
FFHANDBALL





VŒU CTA pour saison 2026/2027

Comme les textes fédéraux le prévoient maintenant, un Jeune Arbitre Jeune (JAJ) qui atteint ses 18 ans passe Juge Arbitre (JA).

Or, ces jeunes ne sont pas tous prêts à arbitrer des catégories adultes, nous en avons fait l'expérience cette saison.

Aussi, afin de laisser du temps aux clubs et aux jeunes arbitres, la CTA Normandie propose que les clubs fassent le choix avec le Jeune Arbitre, soit de le faire compter comme JAJ T3 jusqu'à ses 20 ans soit de le faire compter comme JA T3 dès ses 18 ans. Ce choix devra être communiqué à la CTA Normandie avant le 15 novembre.

Cela entraîne les désignations suivantes :

Jusqu'à 20 ans pour la CMCD Régionale, un JAJ T3 pourra être toujours comptabilisé :

- Soit comme JAJT3, mais il faudra qu'il réalise 5 arbitrages dont deux sur désignations EDA ou CTA sur des catégories -17 ou -19 ans.
- Soit dès ses 18 ans comme JA T3, il faudra alors qu'il réalise 9 arbitrages sur désignations de l'EDA ou de la CTA à l'extérieur de son club sur des catégories de -17 ans à +16 ans.

Ce vœu ne s'applique pas aux clubs évoluant en Nationale au niveau de la CMCD Nationale.

Le choix effectué par le club avec l'accord du JAJ concerné sera définitif jusqu'à les 20 ans du JAJ excepté si accord de la CTA et du JAJ.